

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°050

OBJET : ASSAINISSEMENT - VALIDATION DU MARCHE DE CURAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que dans le cadre de la compétence assainissement, il a été décidé de lancer une consultation pour des prestations de curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif, afin de pouvoir mener à bien l'ensemble des opérations sur le territoire dans son ensemble.

Plus précisément, ces prestations concernent :

- Le nettoyage, curage et pompage mécanique des collecteurs et branchements d'assainissement.
- Le curage et pompage mécanique des ouvrages d'assainissement (postes de relevage)
- Le curage et pompage mécanique des ouvrages situés sur les stations de traitement des eaux usées (Silos de stockage des boues, des graisses, des flottants, ...).
- Le nettoyage, curage d'ouvrages divers (dessableurs, chasses, ...).

Ces prestations ont pour objectif d'assurer l'entretien préventif et curatif des canalisations d'eaux usées (strictes et unitaires) et le nettoyage soigné des ouvrages du territoire

Le présent marché est un accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour un montant maximum fixé à 200 000 € HT sur la durée globale du marché fixé à 24 mois fermes.

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Les prestations se décomposent en un lot unique.

Aucune variante n'est autorisée.

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique :	60
	- Méthodologie de travail ou procédé et moyens mis en œuvre pour réaliser les prestations demandées (organisation générale sur les prestations à réaliser, organisation de la relation avec la collectivité, anticipation, réalisation de la prestation, les interventions d'urgence, les interventions classiques, tout point nécessaire à la compréhension de l'organisation en lien avec l'objet du marché...) = 35 points - Moyens humains (équipe dédiée) et matériels dédiés à la prestation = 10 points - Développement durable : gestion des déchets, gestion de l'eau, type de véhicule utilisé et plus globalement, les actions mises en place par l'entreprise pour réduire son impact environnemental pendant la durée des prestations + présentation de sa politique globale en matière de protection de l'environnement = 8 points - Capacité de réactivité, délai d'intervention d'urgence proposé (délai max écrit dans CCTP voir meilleure proposition...) = 7 points	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Lancement de la publicité = 09/12/2025 sur la plateforme dématérialisée AWS + publication au BOAMP et sur l'Essor Affiches Loire.

Fin de publicité : 12 janvier 2026 à 12h00.

Au final : 1 offre déposée dans les délais (aucune offre hors délais) : SARP Centrest - Agence de ROANNE

A l'issue l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre suivante : société SARP CENTREST, sise - Agence de ROANNE, 18 rue Lucien Langénieux - 42300 ROANNE - pour un montant estimé au regard du Détail Quantitatif Estimatif à 23 992,30 € HT soit 26 391,53 TTC (DQE non représentatif du montant annuel estimé car basé sur des interventions types demandées)

Vu l'avis de la Commission MAPA,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient la société SARP CENTREST, sise - Agence de ROANNE, 18 rue Lucien Langénieux - 42300 ROANNE -, pour le marché relatif aux prestations de curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif, pour un montant estimé au regard du Détail Quantitatif 23 992,30 € HT soit 26 391,53 TTC (DQE non représentatif du montant annuel car basé sur des interventions types demandées) ;
- rappelle que le montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est fixé à 200 000 € HT pour la durée globale du marché (2 ans ferme),

- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord cadre et tous les documents afférents,
- dit que les dépenses afférentes sont prévues en fonctionnement et en investissement sur le budget assainissement.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026